

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012598	Date d'inspection Le 09 janvier 2024	
Nom de l'établissement ABC Plus		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Aucune non-conformité fut donnés lors de l'inspection.

L'inspecteur observe les enfants arrivés de l'école, jouer à l'extérieur, ainsi qu'une activité d'habillement planifier par les personnes éducatrices.

L'autobus ainsi que la zone ombragée sera vérifier à un moment ultérieur par la Mentor en Assurance de la Qualité.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 janvier 2024

Date

original signé par
Stéphanie MacMullin Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 janvier 2024

Date